

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74073

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA SOCIETE DES  
REGATES DE ROYAN

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le vingt trois mars à 9 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,  
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU,  
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM<sup>me</sup> FAVIERE par Me DUFOUR  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, M<sup>me</sup> BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

La Société des Régates de ROYAN a été dans l'obligation, en  
juin 1973, d'entreprendre des travaux de réparations aux pontons  
I et J et au ponton du Quai Sud, endommagés par l'accostage et  
l'amarrage de certains chalutiers. Le montant des frais engagés  
par la Société s'élève à 3 200 F, et elle en demande le rembourse-  
ment à la Ville.

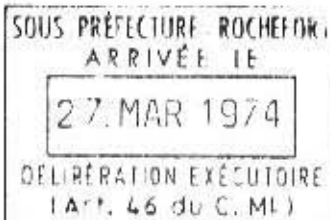
### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de M. le Président de la S.E.R. du 20 septembre  
1973 et les pièces justificatives annexes,

VU les avis favorables des Commissions du Port du 15 Janvier  
1974 et des Finances du 14 mars 1974,

DECIDE :

- d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de TROIS MILLE  
DEUX CENTIS FRANCS ( 3. 200 F ) à la S.R.R. ,pour la dédommager  
des frais engagés par elle pour la réparation de pontons au Port  
de Plaisance .



- d'imputer la dépense correspondante au CHAPITRE 945 - ART. 567  
" crédits réservés " du Budget 1974 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



  
Guy TETARD